

Séance du :

12/02/2021

Date de la convocation :

08 février 2021

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2021 _ 10	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	10	10	7

L'an deux mille vingt et un et le douze février à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-
José – GRANDAZZI Sandrine et LUCAS Aurore

Absents excusés : MM. AUE Pierre - LAUGIER Lucette et TROIN François

Secrétaire de séance : CAMOIN Yves

Objet : Eglise Sainte Philomène – Réparations de la toiture

**Demande d'Aide au Conseil Régional PACA dans le cadre de la
RESTAURATION et de la VALORISATION du Petit Patrimoine Rural Non Protégé
2021.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture et la façade de l'Eglise Saint
Philomène située au chef-lieu, est bien détériorée.

Depuis quelques années, des infiltrations d'eau dégradent les peintures intérieures, qui
seront reprises dans les années à venir. C'est la raison pour laquelle, le Conseil Municipal a
décidé de réaliser ces réparations de toitures.

Monsieur le Maire ajoute également que cette église est ouverte tous les jours de la
semaine ce qui permet aux touristes de passages de découvrir toutes les œuvres (tableaux et
objets inscrits) qui y sont déposées et que l'office s'y déroule tous les dimanches matins.

Un fois ces travaux de toitures réalisés, il faudra ensuite reprendre les façades très
abimées.

Le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée un devis établi par l'entreprise Tradi-
Concept-Bâtiment d'un montant de **27 495,00 € H.T.** et 32 994 € T.T.C.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de la Région PACA à hauteur de 50 %, soit
13 747,50 € H.T. dans le cadre de l'appel à projet pour la Restauration et de la Valorisation
du Petit Patrimoine Rural Non Protégé 2021.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, DECIDE :**

- de **SOLLICITER** l'aide de la Région PACA à hauteur de 50 %, soit
13 474,50 € H.T dans le cadre de l'appel à projet pour la Restauration et de la
Valorisation du Petit Patrimoine Rural Non Protégé, pour la restauration de l'Eglise du
Hameau de Jabron.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 25 FEV. 2021

et publication le: 25 FEV. 2021

Le Maire



Le Maire
A. BARALE

